

ELARGISSEMENT DE LA NOTION DE PERTINENCE

ERIC BUYSENS

On trouve chez Saussure deux déclarations contradictoires; l'une, pleine de bon sens, a passé inaperçue; la voici: Le mécanisme linguistique roule tout entier sur des identités et des différences (de Saussure 1916:155).

La seconde a retenu l'attention de tous les linguistes parce qu'elle est paradoxale: Dans la langue il n'y a que des différences sans termes positifs (de Saussure 1916:172).

Ce paradoxe a servi de principe de base aux phonologues de Prague: ils n'ont considéré comme pertinent que ce qui permet de différencier, de distinguer, d'opposer. Et pourtant, en pratique, ils étaient bien obligés de tenir compte des ressemblances. Cela se constate aisément en relisant les *Principes de Phonologie* de Troubetzkoy; voici un passage extrêmement clair:

Une opposition ne suppose pas seulement des particularités par lesquelles les termes de l'opposition se distinguent l'un de l'autre, mais aussi des particularités qui sont communes aux deux termes de l'opposition. Ces particularités peuvent être appelées une "base de comparaison". Deux choses qui ne possèdent aucune base de comparaison, c'est-à-dire aucune particularité commune (par ex. un encrier et le libre-arbitre) ne forment pas une opposition. (1949:69)

Dans ce passage une fonction essentielle est attribuée aux ressemblances: sans elles aucune opposition n'est possible. C'est un principe général, et par là la phonologie rejoint les autres sciences: toute science classe ses objets, c'est-à-dire qu'elle réunit en un groupe les objets qui ont des points communs, en même temps qu'elle les oppose à l'intérieur du groupe par leurs différences.

Lorsqu'un phonologue décide de dresser l'inventaire des phonèmes d'une langue, il commence par une première opposition. Supposons qu'il veuille en premier lieu opposer les consonnes *b* et *p* du français; il prendra par exemple les mots *bond* et *pont*; ce rapprochement est basé sur deux faits: les deux mots commencent par des segments différents et se terminent par des segments semblables; les segments semblables sont la base de comparaison: la première opposition est donc basée sur une ressemblance. Il ne sert à rien de prétendre que dans d'autres oppositions ce segment commun pourrait servir à opposer par exemple *bond* et *banc*; le fait est qu'au moment de la toute première opposition le phonologue n'a pas encore eu l'occasion d'établir

que ce segment pourrait avoir une fonction distinctive: il ne connaît que sa fonction identificatrice.

Troubetzkoy a écrit, avec raison:

Le phonème est avant tout un concept fonctionnel, qui doit être défini par rapport à sa fonction. (1949:47)

Cette fonction est double: le phonème est le segment le plus court qui permette d'opposer deux signifiants par ailleurs semblables; c'est aussi le segment le plus court qui puisse être commun à deux signifiants par ailleurs dissemblables.

Si les phonèmes servaient uniquement à différencier les signifiants, il serait impossible d'avoir deux signifiants présentant un phonème commun; par conséquent le nombre des signifiants d'une langue serait égal au nombre de ses phonèmes. Ce serait catastrophique.

La notion de base de comparaison ne sert pas simplement à établir les oppositions; elle sert encore à distinguer entre les oppositions bilatérales et les oppositions multilatérales; voici ce qu'en dit Troubetzkoy:

Dans les oppositions bilatérales la base de comparaison (c'est-à-dire l'ensemble des particularités que les deux termes de l'opposition possèdent en commun) n'est propre qu'à ces deux termes et n'apparaît dans aucun autre terme du système. Au contraire la base de comparaison d'une opposition multilatérale ne se limite pas exclusivement aux termes de l'opposition en question, mais s'étend aussi à d'autres termes du même système. (1949:70)

L'identité joue également un rôle essentiel dans la théorie de la neutralisation. Vous savez que pour qu'il y ait neutralisation, il faut qu'au moins l'un des deux termes se retrouve dans un entourage où l'autre n'est pas possible; je souligne que le terme en position de neutralisation est déclaré être le même que l'un des termes en position de pertinence.

D'une façon générale, il n'est possible de réduire les sons de la parole à un nombre limité de phonèmes qu'en se basant sur les ressemblances: lorsque l'on interprète deux sons comme deux variantes d'un même phonème, on considère en fait leur ressemblance comme pertinente.

Il est donc illogique que la théorie ne tienne pas compte de la pratique, c'est-à-dire que l'on ne parle de pertinence qu'à propos de la fonction distinctive.

Le fait que la théorie phonologique parle beaucoup plus des différences que des ressemblances tient à ce que l'opposition est la meilleure façon de faire l'inventaire des phonèmes: à ce moment-là, on veut dresser la liste des unités différentes. Mais dès que l'on étudie l'emploi ou le rendement des phonèmes, on doit tenir compte des ressemblances autant que des différences.

En conclusion, la notion de pertinence doit être élargie: elle ne doit pas s'identifier à la fonction distinctive, elle doit s'étendre à la fonction identificatrice. Est pertinent tout ce qui est fonctionnel; ces deux mots sont synonymes.

Ce n'est pas sans raison que l'on a défini la phonologie comme la phonétique fonctionnelle.

Bruxelles

RÉFÉRENCES

- Saussure, F. de
1916 *Cours de linguistique générale* (Paris).
Troubetzkoy, N.S.
1949 *Principes de phonologie*, trad. Cantineau (Paris).

DISCUSSION

PILCH (Freiburg im Breigau)

La distinction que vous proposez entre traits distinctifs et traits identificateurs (tous les deux étant pertinents) correspond à celle entre les "distinctive Merkmale" et "relevante Merkmale" (*Phonemtheorie* I, chapitre 3). Soit que parmi les consonnes occlusives du néerlandais $\begin{matrix} p & t & k \\ b & d & - \end{matrix}$ le voisement soit distinctif pour /p,t/, mais qu'il ne soit qu'identificateur pour le /k/.

BUYSENS

Sous une terminologie différente, nous avons les mêmes conceptions. En néerlandais, il n'y a pas de /g/ qui s'oppose à /k/ devant une voyelle; la surdité de /k/ est néanmoins pertinente puisqu'on y fait appel pour classer le /k/ avec /p/ et /t/.

ROCHET (Edmonton, Alta)

Il est intéressant de constater que l'on s'accorde généralement à décrire le phonème /k/ d'un système n'ayant pas de /g/ (exemple du professeur Pilch), comme une occlusive SOURDE, bien que ce dernier trait ne soit pas distinctif pour /k/; cette description qui situe /k/ par rapport à /p/ et /t/ est aussi nécessaire dans un contexte dynamique, si l'on considère le système du point de vue de son économie. En ne considérant pas dans une description phonologique les traits qui, bien que n'étant pas distinctifs pour chaque élément du système, le sont au niveau du système dans son ensemble — c'est-à-dire pour certains éléments, on rend impossible l'établissement de 'cases vides'. Cette hypothèse de travail ne peut par conséquent être testée et est sans valeur. A une époque où le concept de 'case vide' se voit rejeté par certaines écoles de linguistique diachronique, les suggestions du professeur Buysens sont particulièrement bien venues puisqu'elles mènent à une formulation suffisamment précise pour que ce concept puisse être confronté avec les faits empiriques.

BUYSENS

Je ne puis que remercier M. Rochet.

FROMKIN (Los Angeles)

I would be interested in hearing your comments on my question to Mr. Akamatsu since it is closely related to the topic of your paper.

BUYSENS

Je suis entièrement d'accord avec la façon dont Mlle Fromkin décrit les faits.

HAUDRICOURT (Paris)

Le concept d'archiphonème me semble utile dans le cas où la réalisation est différente de chacun des phonèmes, par exemple dans le /T/ d'anglais /sT/ cité par Mlle Fromkin.

BUYSENS

Il y a, je pense, un petit malentendu: Mlle Fromkin ne fait pas appel à la notion d'archiphonème; le phonème anglais /t/ connaît deux allophones: il est aspiré au début d'un mot; il n'est pas aspiré si, dans cette position, il est précédé de /s/.